

Le 30 janvier 2026

## **Lettre ouverte au Président du Conseil Départemental du Calvados**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Suite à votre réponse à notre lettre ouverte du 28 novembre 2025 au sujet de la dégradation du dialogue social, nous vous adressons une nouvelle qui s'accompagne d'un préavis de grève fondé sur les revendications construites en concertation avec le syndicat SUD et les agents du Département du Calvados.

En effet, pour les agents de catégories C, la CGT milite au travers de sa fédération et de notre camarade Sophie BINET pour une revalorisation du point d'indice à 6 euros. Si le gouvernement reste sourd à cette revendication légitime, le Département a la possibilité de soutenir et d'accompagner ses agents par la revalorisation de l'IFSE. Ces agents administratifs, des routes et des collèges de catégorie C n'ont pas vu leur régime indemnitaire évoluer depuis 2019. Il est temps que les groupes 1 à 5 soient revalorisés, notre collectivité en a largement les moyens. Les économies générées par la mise en place du jour de carence, l'indemnisation à 90 % des arrêts malades et l'absence de remplacements, doivent contribuer à cette revalorisation. D'ailleurs, ce sont ces mêmes agents qui sont les plus exposés à cette injustice.

Ainsi, nous demandons une revalorisation des IFSE de :

<b>50 € pour le Groupe 1</b>	<b>40 € pour le Groupe 2</b>	<b>30 € pour le Groupe 3</b>
<b>20 € pour le Groupe 4</b>	<b>10 € pour le Groupe 5</b>	

Nous insistons sur cette revalorisation de l'IFSE pour ces agents, d'autant plus, que nous apprenons par les rapports au Conseil Départemental du 9,10,11 février 2026 que **vous vous apprêtez à augmenter le régime indemnitaire des élus de 74000 € pour l'année 2026.**

**Il est scandaleux que vous restiez immobiles sur le régime indemnitaire des agents alors que ce sont eux qui souffrent de l'austérité et la dégradation des conditions de travail liées aux économies demandées et qu'en même temps vous puissiez envisager d'augmenter celui des élus.**

Durant 3 jours, vous allez débattre sur les orientations budgétaires de notre collectivité. Derrière l'épouvantail de la difficulté financière que vous agitez sans cesse, se cache en réalité une parcelle de blé fertile qui alimente une trésorerie plus abondante que décrite. Sur les 144.6 millions d'euros dégagés pour le plan d'investissement, nous regrettons que vous n'investissiez pas davantage sur une valeur refuge : l'**humain** !

Si les orientations principales appartiennent aux politiques, certains de vos choix sont incompréhensibles, envoient un très mauvais message aux agents et nous contraignent à intervenir sur ce champ.

Citons les agents **de la crèche départementale**, depuis le 05 juillet 2024, le gouvernement a souhaité une revalorisation pérenne à hauteur de 100 € net mensuel pour les agents exerçant leurs fonctions au sein des crèches publiques. Malgré un financement de la CAF couvrant les deux tiers du coût, vous refusez de porter ce dispositif au débat dans notre hémicycle. Pour notre syndicat, c'est anormal. Voici la preuve chiffrée de la faible charge financière annuelle pour notre collectivité :

11 agents de la petite enfance x 100 € = 1100 € par mois soit 13200 € par an

13200 € ÷ 3 (2/3 étant financés par la CAF) = 4400 €

4400 € + 928 € de cotisations = 5828 € pour la collectivité pour 1 an.

Il suffit de délibérer sur ce montant pour que les 11 agents de la crèche perçoivent cette prime de 100 euros tous les mois pendant 1 an.

A titre de comparaison, l'achat annuel de places et de Pass VIP pour le festival Beauregard, avec l'argent public, qui profite majoritairement aux élus (2 places par conseillers départementaux) et aux directeurs depuis de nombreuses années coûte plus de 12 000 euros/an à la collectivité.

A la lumière de ces éléments, admettez qu'il est incompréhensible, voire indécent de refuser cette revalorisation à ces agents qui côtoient le SMIC tous les mois.

**L'ensemble des Calvadosiens** à une nouvelle fois salué l'engagement des agents des routes lors des épisodes de neige et de la tempête Goretti du mois de janvier 2026. Alors que la Préfecture a recommandé aux citoyens de ne pas se déplacer, nos agents se sont exposés à de grave risques, voire à des mises en danger pour assurer la sécurité des routes de l'ensemble de notre réseau routier. Nous ne comprenons pas que vous refusiez toujours d'entamer des négociations sur la mise en place d'une prime de risque via le dispositif PTETE comme l'ont fait d'autres départements et la DIRNO pour leurs agents. Par ailleurs, pour notre syndicat, votre administration ne respecte pas la loi concernant les astreintes hivernales, notamment sur l'amplitude horaire de travail de nos agents. Nous allons saisir le contrôle de la légalité de la Préfecture et vous demanderons de faire appliquer la loi après son arbitrage.

De plus, nous profitons de ce courrier pour vous alerter sur la dérive managériale autoritaire et intrusive à laquelle nos agents des routes sont confrontés sur certains centres d'exploitation notamment.

Depuis 2024, la collectivité s'efforce difficilement de faire ratifier la convention des collèges par leurs conseils d'administration. D'ailleurs, l'ensemble de représentants du personnel a voté contre à deux reprises en CST. Cette convention désorganise le travail, rationne les moyens humains et in fine dessert la qualité de l'entretien de nos collèges, l'accueil de nos enfants et la qualité du service public. **Nous vous demandons en priorité de supprimer la règle des 3 semaines de carence avant d'entamer le remplacement d'un agent en arrêt.**

**Enfin, CAP solidarité et la désorganisation du Médico-Social.** Depuis un an, c'est la déconvenue pour les agents du médico-social, sur 25 MDS, 2 ont fermé du fait de la dangerosité et de l'indignité des conditions de travail. La Direction nous dit être courant de ces conditions. Par cet aveu, c'est la manifestation claire de l'intention de négliger ses agents. A ce jour, 5 MDS n'ont toujours pas de conditions de travail bâtimmentaires satisfaisantes. Veuillez trouver quelques éléments factuels corroborant nos propos depuis 1 an et confirmés par la direction lors des 2 journées institutionnelles qui se sont déroulées cette semaine :

- Départ des agents du médico-social depuis le lancement par la collectivité : +50 % par rapport à N-1
- Nombre d'arrêts de travail en lien avec les conditions de travail : +30 %
- 25 % des cadres du médico-social ont quitté la collectivité en 1 an en lien avec les conditions de travail dont ils nous ont fait part.
- Baisse accrue de la réponse apportée aux usagers quand ils arrivent à joindre nos services, du fait du manque de moyens humains et de l'engorgement des lignes téléphoniques.
- Allongement des délais de rendez-vous et des délais de traitement des obligations légales (APA, RIP, agrément ...)

Nous attendons les chiffres du RSU 2025 mais avons anticipé en tenant un journal de bord émanant de nos camarades sur le terrain afin de relever factuellement cet absentéisme. A l'heure où nous vous écrivons, la MDS de Mézidon-Canon est en souffrance avec seulement 50 % des effectifs en poste sans perspective d'évolution positive rapide.

Pour notre syndicat, il est temps d'ouvrir les yeux sur cette réalité. La DGAS, dans un subtil exercice de langue de bois et en tentant de faire bonne figure, n'a pas laissé les agents dupes lors des deux réunions institutionnelles qui ont eu lieu cette semaine. La Direction parle d'irritants quand il s'agit de dysfonctionnements et de difficultés quand il s'agit de mises en danger.



Une nouvelle fois, si les préoccupations des agents sont recensées, aucun moyens supplémentaires ne sont prévus pour répondre aux besoins urgents des Calvadosien et des agents.

A la veille des élections municipales, ils vont être attentif à la considération que vous avez pour eux. Par leur vote, ils pourront exprimer leur accord ou non avec la politique de leurs élus.

Nous espérons que nos revendications seront entendues dans le cadre des négociations prévues durant le préavis de grève.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat CGT

Du Conseil Départemental du Calvados,

Le Secrétaire Général,

Monsieur Peter MEAN

L'adjointe au Secrétaire Général,

Madame Christelle MAHIER-LE NOUVEL